



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Relations financières

Question écrite n° 15740

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le Premier ministre sur le problème de l'allègement de la dette des pays à revenus intermédiaires. En effet, plusieurs pays, comme le Cameroun et le Gabon, ne sont pas concernés par la proposition du Président de la République d'annuler la dette extérieure des pays les moins avancés faite par la France, au sommet de la francophonie à Dakar. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement à leur égard.

Texte de la réponse

Reponse. - A l'occasion du sommet de Dakar (conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français) le Président de la République a annoncé, le 24 mai 1989, qu'il demanderait au Gouvernement de déposer, pour les trente-cinq pays les plus pauvres et les plus endettés d'Afrique, un projet de loi annulant la totalité des créances d'aide publique au développement. Ces mesures ne concernent pas l'allègement de la dette des pays à revenu intermédiaire. En effet, ces pays peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, des réajustements de dette consentis par les pays créanciers au sein du Club de Paris. Par ailleurs, en ce qui concerne le traitement spécifique de la dette bancaire des pays à revenu intermédiaire mais lourdement endettés, le Président de la République a proposé, le 29 septembre 1988 devant l'Assemblée générale des Nations unies, la création d'un mécanisme permettant de garantir certains paiements aux banques qui accepteraient de transformer tout ou partie de leurs créances sur les pays en développement en instruments financiers ou en actifs dans des conditions permettant une réduction significative de l'encours de la dette et/ou de la charge de son service. Ces propositions, complétées par des initiatives japonaises et américaines, ont permis d'aboutir à un consensus international sur un dispositif par lequel les institutions de Bretton-Woods apportent leur soutien à des opérations de marché permettant de réduire l'encours du service de la dette bancaire des pays lourdement endettés. L'accord de principe impliquant une réduction importante du principal et des intérêts de la dette de ce pays auquel sont parvenus, le 23 juillet 1989, le Mexique et ses banques créancières a constitué à cet égard un premier aboutissement. Un nouvel accord vient d'être conclu, le 16 août, avec les Philippines. Ils devront être complétés dans les prochains mois par d'autres accords. S'agissant plus particulièrement de la situation du Cameroun et du Gabon évoquée par l'honorable parlementaire, il convient de rappeler que ces deux pays ont fait l'objet de réajustements récents de dettes en Club de Paris respectivement le 24 mai 1989 pour le Cameroun et les 21 janvier 1987 et 21 mars 1988 pour le Gabon. Par ailleurs, le niveau de l'aide bilatérale française à ces Etats est élevée. Le Cameroun a bénéficié en effet, pour l'exercice 1988-1989, de 400 millions de francs d'aide hors-projet et vient d'obtenir de la France une consolidation de 1,3 milliard de francs en application du procès-verbal agréé le 24 mai 1989 en Club de Paris, ainsi qu'un reechelonnement d'un milliard de francs de dette à vue (arrières sur la dette postale et hospitalière). En ce qui concerne le Gabon, l'aide hors-projet s'est élevée à 300 millions de francs pour l'exercice 1988-1989. Ce pays dont le PNB est à peine inférieur à 3 000 dollars par habitant, est par ailleurs, le premier bénéficiaire de l'aide publique au développement française par habitant. Enfin, le Gabon a bénéficié en 1988 d'une consolidation de la France d'un milliard de francs en application du procès-verbal agréé le 21 mars 1988 en Club

de Paris.

Données clés

Auteur : [M. Raoult •ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15740

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 1989, page 3172